

AMBERIEUX D'AZERGUES

vous souhaite la

Bienvenue !

Charte du Nouvel Arrivant,
pour bien vivre en milieu rural.



Pourquoi cette charte ?

L'équilibre et le charme de notre commune dynamique tient tout autant de son environnement, de ses entreprises que de ses activités agricoles. Un dynamisme qui se traduit d'ailleurs par la présence de notre école publique et de plusieurs commerces de proximité, ainsi que par les événements festifs qui ponctuent l'année. Beaucoup d'atouts donc, qui sont des facteurs attractifs que nous nous devons de préserver.

C'est pourquoi cette charte, que le conseil municipal vous propose de découvrir et surtout d'appliquer, témoigne d'une volonté de faire cohabiter l'ensemble de la population en harmonie. Elle s'adresse à tous les habitants d'Ambérieux, anciens comme nouveaux, ainsi qu'aux candidats habitants. Elle permet entre autre de rappeler que la vie en milieu rural, si elle présente l'avantage d'offrir un cadre de vie considéré comme idéal par beaucoup, s'accompagne également de quelques désagréments dont il faut être conscient avant d'y construire un projet de vie.

Cette charte sera donc diffusée largement dans le village, afin que tous les habitants puissent s'en inspirer dans leurs pratiques de vie quotidienne. Chaque nouvel arrivant s'en verra également remettre un exemplaire lors de son aménagement sur notre territoire communal. Elle invite chacun d'entre nous à s'engager moralement pour que la vie dans notre commune soit encore plus conviviale.

NB : le conseil municipal se réserve le droit de faire évoluer cette charte...

Les activités agricoles :



La commune d'Ambérieux, possède encore des cultivateurs et des céréaliers qui profitent de l'excellente terre d'alluvion de notre territoire pour exercer leurs activités

Calendrier des pratiques agricoles

Cette activité agricole est répartie sur toute l'année : Vous serez donc amenés à voir nos agriculteurs régulièrement traverser le village en tracteurs. La période de mai à septembre est une période clé pour les agriculteurs de la région. Il s'agit en effet de la période des foins, durant laquelle les faucheuses, andaineuses et conditionneuses ratissent les champs pour récolter et les canons éffaroucheurs tonnent pour protéger les cultures des oiseaux !!.

C'est une période d'activité intense durant laquelle des machines peuvent circuler et travailler jusque tard dans la soirée.

L'automne est la période majoritairement consacrée à la fertilisation des sols. Quelques bâtiments agricoles sont encore situés au coeur du village et la traversée des engins n'est pas rare dans les rues du village.

L'hiver est la période la plus calme. Les travaux dans les champs sont ralentis par la neige, jusqu'au printemps lorsque la nature se réveille.

Ces désagréments parfois sonores, d'autres fois olfactifs, sont inhérents à l'activité agricole dont il faut néanmoins s'accommoder pour avoir le privilège de profiter du cadre de vie qu'offre notre belle commune rurale.

Concernant les pratiques d'épandage ou l'utilisation des canons effaroucheurs, nous rappelons néanmoins que celles-ci sont réglementées. Nous invitons donc à la fois les agriculteurs à être vigilants et respectueux dans leurs pratiques, mais aussi les particuliers à prendre conscience des impératifs liés aux métiers agricoles.

Fête patronale et autres manifestations :

Pour assurer un certain dynamisme à notre village, diverses associations organisent des manifestations attractives. Dans l'ensemble, ces manifestations ne représentent que quelques week-ends par an mais peuvent bien sûr engendrer quelques nuisances.

Tous les ans notamment, au mois de juin et Juillet, la municipalité, organise la fête de la musique et la fête du 14 juillet. Manèges, buvettes, fanfare, sont au rendez-vous. Un beau programme donc, qui a de quoi réjouir les plus festifs mais qui s'accompagne évidemment de quelques désagréments, heureusement de courte durée : difficultés de circulation, bruits, ...

Mais pas de panique, les festivités étant prévues de longue date chaque année, chacun est libre de prendre ses dispositions, ou à défaut, de prendre son mal en patience !



L'espace du Saint Hubert :

La commune d'Ambérieux dispose d'un espace festif, "Le saint Hubert", qui est souvent le lieu de réjouissances diverses durant les week-ends. La convivialité du village n'étant plus à démontrer, l'espace rencontre un joli succès et est souvent occupé dès l'apparition des beaux jours. Dès lors, quelques nuisances sonores peuvent survenir (musique, circulation, ...). La municipalité invite donc les utilisateurs de l'espace et les riverains à prendre connaissance des conditions de location de ce lieu et à faire preuve de courtoisie et de bons sens afin de préserver la tranquillité de chacun.

Nous rappelons notamment que les nuisances sonores doivent être limitées en extérieur. A partir de 2 heures du matin, la musique sera réduite.

Bruits occasionnels



Barbecue, anniversaire, partie de pétanque,... sont autant d'occasions de provoquer des nuisances sonores qui, si elles sont quotidiennes ou trop répétitives, peuvent devenir un calvaire pour votre voisinage.

Il semble donc important de rappeler ici qu'en cas de risque de tapage nocturne occasionnel, les voisins doivent être avertis au préalable et les nuisances limitées au maximum. En contrepartie, il est important que tout le monde s'engage à accepter que sa tranquillité soit exceptionnellement perturbée et à ne pas réagir de façon disproportionnée à chaque nuisance ponctuelle.

Autres aspects de la vie quotidienne:

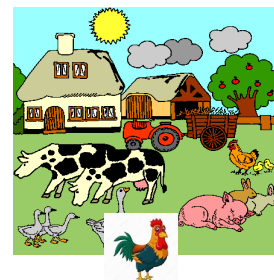
Circulation: L'espace rural est parsemé de sentiers, chemins et routes. Autant de lieux de circulation que doivent se partager des divers usagers (voiture, engins agricoles, vélo, piétons...). Chaque utilisateur de la voie publique a son rythme et prend une place différente sur la route. Le respect, le bon sens, la courtoisie et le code de la route doivent guider tous les usagers pour que les déplacements de chacun se fassent en toute sécurité.



Eglise : Notre belle église est dépourvue de cloche, alors, comme un village sans cloche n'est pas vraiment un village !! c'est la mairie qui rythme la vie des ambarrois en sonnant l'heure de jour comme de nuit.

Avant l'arrivée des nouvelles technologies, les villageois aimaient entendre sonner les cloches, nous vous invitons à savourer cet agréable retour dans le passé !

Animaux domestiques : chiens, chats, poules, coqs, ânes et autres compagnons sont les bienvenus au village. D'ailleurs, savez-vous que le chant du coq fait désormais partie du «patrimoine sensoriel des campagnes». Pour la qualité des relations de voisinage, nous rappelons toutefois aux propriétaires d'animaux qu'il est important de prendre les dispositions nécessaires pour que vos animaux domestiques n'incommodent pas vos voisins (chiens errants, déjections, aboiements, ...).



Travaux d'extérieurs : conformément à la réglementation de la commune, les travaux d'entretien extérieur (tontes, tronçonnage, ...) sont autorisés comme suit :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h // de 14h à 19h30
- Les samedis : de 9h à 12h // de 15h à 19h30
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Nous rappelons également que le brûlage de déchets ménagers est interdit et passible d'une amende. Il en va de même pour le dépôt sauvage d'ordure ou de détritiques de quelque nature que ce soit.

